



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour diffusion immédiate

**LA VILLE ÉMET PLUSIEURS INTERDICTIONS D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE AFIN DE PRÉSERVER SES RÉSERVES EN EAU POUR LA POPULATION**

Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 août 2021 – En raison du manque de pluie, et par conséquent du niveau excessivement bas des divers plans d'eau, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts demande la collaboration des Agathoises et des Agathois afin de préserver ses réserves en eau potable, et décrète à compter d'aujourd'hui plusieurs interdictions d'utilisation de l'eau sur son territoire.

Cette interdiction comprend l'utilisation de l'eau potable à des fins de nettoyage, comme le lavage des véhicules, des stationnements et allées d'accès, de même que le nettoyage du revêtement extérieur des maisons, l'arrosage des pelouses et toute autre forme d'arrosage non manuel. Par ailleurs, l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage manuel des jardins, des boîtes à fleurs, des plates-bandes et des arbustes sera tolérée, mais nous comptons sur le bon jugement des citoyens et citoyennes afin de réduire le plus possible leur consommation si tel est le cas.

Ces restrictions resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre sur l'ensemble du territoire de la Ville. Un second communiqué sera publié lorsque la situation s'en trouvera améliorée.

– 30 –

Information et source :  
Laurie Michaud-Chea  
Conseillère en communication  
819-326-4595 poste 3215  
michaud.laurie@vsadm.ca